PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. MÉKINAC

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

Procès-verbal **de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac**, tenue à huis clos à la salle des séances du conseil situé au 1216, rue Principale, ce deuxième jour de juin 2021 (02-06-2021) à 14 heures 30 et à laquelle sont présents les membres suivants :

Marlène Doucet Robert Tessier Gaétan Beauchesne

Absents:

Lucie Geoffrion Micheline Demers

Tous formants quorum sous la présidence de Guy Dessureault, maire. Sylvie Genois, secrétaire-trésorière, ainsi que Pierre Beauséjour, directeur général adjoint, sont aussi présents.

Résolution 2021-06-081 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Robert Tessier et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté.

- 1. Ouverture.
- 2. Adoption de l'ordre du jour.
- 3. Présentation du rapport financier 2020.
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2021.
- 5. Adoption des ratifications du comité de gestion du camping municipal.
- 6. Présentation des comptes.
- 7. Appartenance Mauricie Achat de calendriers historiques 2022.
- 8. Entente de desserte des écocentres municipaux pour les résidus domestiques dangereux.
- 9. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment.
- Avis de motion et dépôt de projet du règlement numéro 020-2021 Règlement sur la gestion contractuelle.
- 11. Offre d'achat de Daniel Desmanches pour le lot 4 526 176.
- 12. Demande de Cynthia Fraser pour l'acquisition du lot 4 526 368.
- 13. Demande de dérogation mineure pour le lot 4 526 156 Route Ducharme.
- 14. Demande de dérogation mineure pour immeuble du 2111, route Ducharme.
- Adoption du 2^{ième} projet règlement d'urbanisme numéro 2021-07-006 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats.
- 16. Adoption du 2^{ième} projet règlement d'urbanisme numéro 2021-07-003 modifiant le règlement de zonage numéro 2015-07-003.
- Adoption du 2^{ième} projet règlement d'urbanisme numéro 001-UR-2021 modifiant diverses dispositions du règlement de zonage numéro 2015-07-003.
- 18. Dépôt soumission pour achat d'un compteur d'eau.
- 19. Entretien des chemins privé.
- 20. Projet pilote suite à l'étude de fusion de service.
- 21. Varia:
 - a. Creuser fossé à l'arrière de la caserne des pompiers.
- 22. Période des questions.
- 23. Levée de l'assemblée.

-Adoptée à l'unanimité--

Résolution 2021-06-082 Présentation du rapport financier 2020

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Robert Tessier

et résolu d'accepter le dépôt du rapport financier 2020 consolidé, présenté par Gabriel Fournier Lacombe de GGL cpa, Société de comptables professionnels agréés.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2021-06-083 Adoption du procès-verbal de la séance

ordinaire du 5 mai 2021

Il est proposé Gaétan Beauchesne

appuyé par Robert Tessier

et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2021 tel que rédigé.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2021-06-084 Adoption des ratifications du comité de gestion du camping municipal II est proposé par Robert Tessier appuyé par Marlène Doucet et résolu de ratifier les décisions du comité de gestion du camping contenues au procès-verbal du 14 mai 2021 (résolutions 2021-05-001 à 2021-05-010 inclusivement).

-Adoptée à l'unanimité-

<u>Résolution 2021-06-085</u> Présentations des comptes à payer

ATTENDU que pour l'approbation des comptes à payer du mois de mai 2021 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période.

Il est proposé par Marlène Doucet appuyé par Gaétan Beauchesne

et résolu que des comptes au montant 40 625.47 \$ soient acceptés et payés.

-Adoptée-

Je soussignée, Sylvie Genois, secrétaire-trésorière de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 40 625.47 \$ sont disponible en date du 02 juin 2021.

Sylvie Genois Secrétaire-trésorière

<u>Résolution 2021-06-086</u> Appartenance Maurice – achat calendrier historiques 2022

Il est proposé par Robert Tessier appuyé par Gaétan Beauchesne et résolu d'autoriser la dépense de 200 \$ pour l'achat de 20 calendriers historiques 2022.

-Adoptée à l'unanimité-

<u>Résolution 2021-06-087</u> Entente de desserte des écocentres municipaux pour les résidus domestiques dangereux

ATTENDU l'entente de desserte des écocentres municipaux pour les résidus domestiques dangereux entre la Municipalité Régionale de comté de Mékinac et la municipalité de St-Roch-de-Mékinac II est proposé par Robert Tessier appuyé par Marlène Doucet et résolu d'adopter cette entente tel que présentée.

-Adoptée à l'unanimité-

<u>Résolution 2021-06-088</u> Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Robert Tessier et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment pour le mois de mai 2021.

-Adoptée à l'unanimité-

Gaétan Beauchesne, conseiller par la présente :

- Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 020-2021 sur la gestion contractuelle;
- Dépose le projet de règlement numéro 020-2021 sur la gestion contractuelle.

<u>Résolution 2021-06-089</u> Offre d'achat de Daniel Desmanches pour le lot 4 526 176

ATTENDU que suite à la publication de la vente d'une partie de terrain du lot 4 526 176, situé au 1465, chemin du Val Mékinac ;

ATTENDU que la municipalité a reçu une seule offre, soit M. Daniel Desmanches.

Il est proposé par Robert Tessier appuyé par Gaétan Beauchesne et résolu ce qui suit :

- Que l'offre de M. Daniel Desmanches au montant de 10 000 \$ pour l'acquisition de ce terrain d'une superficie de ±1313.5 m2 donc une largeur de ±43.14m de ligne avant, une profondeur moyenne de ± 29.72m et une largeur de ±44m de la ligne arrière soit accepté;
- Que les coûts engendrés pour l'acquisition de ce terrain tel que les frais d'arpentage, cadastraux et du notaire soit aux frais de M. Daniel Desmanches;
- D'autoriser le maire et/ou la secrétaire-trésorière à signer ce contrat de vente.

-Adoptée à l'unanimité-

<u>Résolution 2021-06-090</u> Demande de Cynthia Fraser pour l'acquisition du lot 4 526 368

ATTENDU la demande de Cynthia Fraser pour l'acquisition d'une parcelle de terrain qui appartient à la municipalité;

ATTENDU que ce terrain est situé à l'arrière du 30 rue Marchand, propriété de Patrick Bonami et Cynthia Fraser;

ATTENDU que la superficie de ce terrain est de 294.4 m2.

Il est proposé par Robert Tessier appuyé par Gaétan Beauchesne et résolu ce qui suit :

- D'offrir ce terrain à la population par affichage public;
- Le prix de vente de ce terrain est de 1 000 \$ approximativement.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2021-06-091 Demande de dérogation mineure pour le lot 4 526 156 – route Ducharme

ATTENDU la demande de dérogation mineure concernant les normes de lotissement pour une construction au lot 4 526 156 route Ducharme; **ATTENDU** que cette demande vise à autoriser une superficie de 1 474.7 m2 pour la construction d'un entrepôt (considéré comme un bâtiment principal) en zone commerciale lourde (35-CB) n'ayant pas la superficie requise de 1 500m2;

ATTENDU que cette demande déroge du règlement de lotissement numéro #2015-07-005;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande d'accepter la demande de dérogation au conseil en date du 13 avril 2021;

ATTENDU l'avis public émis le 11 mai 2021.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Marlène Doucet et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot #4 526 156, route Ducharme, Saint-Roch-de-Mékinac.

-Adoptée à l'unanimité-

<u>Résolution 2021-06-092</u> Demande de dérogation mineure pour immeuble du 2111, route Ducharme

ATTENDU la demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage au 2111, route Ducharme, Saint-Roch-de-Mékinac;

ATTENDU que la demande vise à autoriser une construction d'un garage de 28' X 32', empiétant de 9 m dans la marge avant de l'immeuble, n'ayant pas la distance requise de 15 m;

ATTENDU que cette demande déroge du règlement de zonage en vigueur #2015-07-003:

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande d'accepter la demande de dérogation au conseil en date du 18 mai 2021; **ATTENDU** l'avis public émis le 18 mai 2021.

Il est proposé par Robert Tessier appuyé par Marlène Doucet et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour le 2111, route Ducharme, Saint-Roch-de-Mékinac.

-Adoptée à l'unanimité-

<u>Résolution 2021-06-093</u> Adoption du 2^{ième} projet règlement d'urbanisme numéro 2021-07-006 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats

Il est proposé par Robert Tessier appuyé par Gaétan Beauchesne et résolu d'adopter le 2^{ième} projet règlement d'urbanisme numéro 2021-07-006 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2021-06-094 Adoption du 2^{ième} projet règlement d'urbanisme numéro 2021-07-003 modifiant le règlement de zonage numéro 2015-07-003.

Il est proposé par Robert Tessier appuyé par Marlène Doucet et résolu d'adopter le 2^{ième} projet règlement d'urbanisme numéro 2021-07-003 modifiant le règlement de zonage numéro 2015-07-003.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2021-06-095 Adoption du 2^{ième} projet règlement d'urbanisme numéro 001-UR-2021 modifiant diverses dispositions du règlement de zonage numéro 2015-07-003.

Il est proposé par Marlène Doucet appuyé par Robert Tessier et résolu d'adopter le 2^{ième} projet règlement d'urbanisme numéro 001-UR-2021 modifiant diverses dispositions du règlement de zonage numéro 2015-07-003.

-Adoptée à l'unanimité-

<u>Résolution 2021-06-096</u> Dépôt soumission pour achat d'un compteur d'eau

ATTENDU que la municipalité doit changer le compteur d'eau au puits #1; **ATTENDU** que la municipalité a reçu deux (2) soumissions – Réal Huot Inc au montant de 2 738.04 \$ taxes en sus et une autre de Les compteurs Lecomte au coût de 3 813.15 \$ taxes en sus.

Il est proposé par Robert Tessier appuyé par Gaétan Beauchesne et résolu d'accepter la soumission de Réal Huot Inc.

-Adoptée à l'unanimité-

<u>Résolution 2021-06-097</u> Entretien des chemins privés

ATTENDU la demande de M. Mario Goulet pour l'ajout de matériel sur le chemin du Domaine de la Colonie; **ATTENDU** que ce chemin est privé.

Il est proposé par Robert Tessier appuyé par Marlène Doucet et résolu ce qui suit :

> Le chemin du Domaine-de-la Colonie étant un chemin privé, la municipalité n'effectuera aucun travaux.

> > -Adoptée à l'unanimité--

<u>Résolution 2021-06-098</u> Projet pilote suite à l'étude de fusion de service

ATTENDU que suite à l'étude de fusion de service entre la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac et Grandes Piles.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Marlène Doucet et résolu ce qui suit :

- La municipalité accepte la fusion de service pour les départements de la voirie et de l'urbanisme pour la période de juin à décembre 2021:
- Le département de la voirie sera sous la supervision de Pierre Beauséjour, directeur général adjoint de la municipalité;
- Le département de l'urbanisme sera sous la supervision de Alain Paquet, inspecteur en environnement et bâtiment de la municipalité de Grandes Piles.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2021-06-099 Creuser fossé à l'arrière de la caserne des pompiers

Il est proposé par Marlène Doucet appuyé Robert Tessier et résolu d'autoriser les travaux pour cre

et résolu d'autoriser les travaux pour creuser le fossé (fossé de ligne) à l'arrière du la caserne des pompiers.

-Adoptée à l'unanimité-

La levée de l'assemblée est proposée par Robert Tessier, appuyé par Gaétan Beauchesne. Il est 14 heures 54.

Guy Dessureault, maire Sylvie Genois, secrétaire-trésorière

« Je, Guy Dessureault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».